

Date de la convocation :
30/03/2022
Date d'affichage :
06/04/2022

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2022**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10
Procurations : 00

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Jessica CLEISS, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Olivia HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absents excusés :

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Monsieur Jérôme LEFEVRE.

ORDRE DU JOUR

01. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 1er mars 2022*
02. *Compte administratif 2021*
03. *Compte de gestion 2021*
04. *Affectation de résultats 2021*
05. *Budget primitif 2022*
06. *Attributions de compensation 2019 : Courrier du préfet*
07. *Accord de principe : Prévisionnel de travaux du mur de soutènement de la Rue du Moulin (RD 756)*
08. *Divers*

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 1er mars 2022

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

02. Compte administratif 2021

Les élus ont été destinataires, avant la séance, des documents leur permettant de délibérer.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame CLEISS Jessica, 2^{ème} adjointe au maire en charge des finances (*en l'absence de Monsieur RUDIO Yves, maire, qui a quitté la salle de réunion pendant le vote du CA*), adopte, à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	253.836,16 €
Recettes	530.479,45 €
Excédent	276.643,29 €

Section d'investissement

Dépenses	182.208,84 €
Recettes	76.119,84 €
Déficit	-106.089,00 €
Excédent de clôture	<u>170.554,29 €</u>

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

03. Compte de gestion 2021

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 de la commune arrêté par Monsieur le trésorier. Ce compte n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part. Il est conforme aux chiffres de la commune.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

04. Affectation des résultats 2021

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M14, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 de la commune comme suit :

Report au 002 R/F	170.554,29 €		
Report au 001 D/I	106.089,00 €	et au 1068 R/I	106.089,00€

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

05. Budget primitif

(Monsieur le maire reprend sa place).

Les élus prennent connaissance de l'état 2021 présentant les indemnités des élus, conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT. Celui-ci n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Monsieur le maire trace les grandes lignes du budget primitif 2022. Les documents permettant aux élus d'étudier ce budget leur ont été transmis quelques jours avant la réunion.

Monsieur le maire informe les élus :

- que, puisque deux agents (la secrétaire de mairie et l'ouvrier communal) sont mutualisés, leur salaire apparaît dans les attributions de compensation et non plus dans les charges de personnel,
- que la commune a un différend avec la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre pour ce qui concerne ces attributions de compensation, nettement sous-évaluées, puisqu'elle perd plus de 100 000,00 € tous les ans,
- que les indemnités des élus (maire et adjoints) représentent une dépense totale annuelle d'environ 26 000,00 €,
- que 3 prêts sont encore en cours et qu'ont été budgétisées, pour l'année 2022, les sommes de 20 000,00 € pour le remboursement du capital et 2 500,00 € pour le remboursement des intérêts,
- que, au niveau des travaux, l'heure est à l'économie, puisque certains travaux sont incontournables, comme la réfection de la Rue du Wetzstein et le remplacement de la chaudière de l'école,
- que, faute de moyens financiers propres ou de subventions ad hoc, certains projets annoncés par la municipalité ont dû être ajournés,
- que la commission en charge de l'établissement du budget a préféré ajourner ces projets plutôt que de virer des dotations de fonctionnement vers l'investissement pour 2022 et
- que le tracteur a été commandé en prêt longue durée et figure par conséquent en fonctionnement et que seuls certains outils ont été achetés et figurent ainsi en investissement.

Après avoir analysé les divers chapitres de cette proposition de budget 2022 et avoir répondu aux questions des élus, Monsieur le maire soumet au vote.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget 2022 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	435.300,00 €
Section d'investissement (dépenses et recettes)	167.589,00 €

Nombre de votants :10 POUR :10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

06. Attribution de compensation 2019 : Courrier du préfet

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite à la mise en demeure émanant de la Direction des finances publiques (DGFIP) et datée du 10 décembre 2021, une nouvelle mise en demeure pour le paiement des Attributions de compensation (AC) pour l'année 2019, émanant cette fois de la préfecture du Bas-Rhin et datée du 17 mars 2022, est arrivée en mairie. Cette mise en demeure concerne le non-paiement d'un montant de 5 295,00 €.

Il tient à rappeler que la commune règle chaque année la part des AC relevant du SDIS et des salaires, mais est en désaccord, depuis 2016, avec la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, sur le reste des AC. En effet, chaque année, elle doit lui reverser à tort cette même somme de 5 295,00 €, pour la bonne et simple raison que les AC n'ont pas été révisées depuis leur mise en place. Elles ne tiennent pas compte de l'évolution du territoire et restent figées en 2013. Au départ, elles devaient compenser la perte des taxes professionnelles des communes qui sont depuis lors encaissées par les intercommunalités.

Lors de la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 07 octobre 2021, Monsieur le président a préféré pérenniser la situation plutôt que d'entendre la demande de révision exprimée par la commune de Weinbourg.

Par conséquent, le conseil municipal de Weinbourg décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la mise en demeure, conformément aux différentes délibérations prises lors des précédentes réunions et invite Madame la préfète à prendre les mesures qui s'imposent.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

07. Accord de principe : Prévisionnel des travaux du mur de soutènement de la Rue du Moulin (RD 756)

Vu la prise en charge financière par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) de l'étude préalable, ainsi que du chantier de réfection du mur de soutènement longeant la Rue du Moulin au niveau du stade, hormis le coût de l'élargissement du trottoir,

La Commune de Weinbourg,

après en avoir délibéré, donne son accord de principe sur les trois points suivants :

- Elle participera, aux côtés de la CeA, aux réflexions menées dans le cadre de l'étude de terrain et l'élaboration du projet de réfection du mur de soutènement,

- Elle accorde aux travaux d'élargissement du trottoir le droit d'empiéter sur une partie des terrains situés en contrebas (les anciens jardins municipaux), afin de mettre en place un contrefort devant servir à renforcer le mur de soutènement, et
- Elle assumera le reste à charge, à savoir la réfection et l'élargissement du trottoir, côté stade, pour un montant maximal de 20 000,00 € TTC ; ces crédits seront intégrés au budget primitif de 2023.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

08. Divers

08.01. Elections présidentielles : Cérémonie de citoyenneté

Monsieur le maire informe les élus qu'il a rencontré, avec Monsieur LEFEVRE, adjoint au maire, les jeunes du village âgés de 18 à 20 ans, à l'occasion d'une cérémonie de citoyenneté. Cinq jeunes ont répondu à l'appel et la soirée a donné lieu à un échange enrichissant avec cette partie de la population avec laquelle les élus n'échangent pas souvent. A la fin de la cérémonie, les participants se sont vu remettre leur première - ou seconde - carte d'électeur.

08.02. Antenne-relais dans le lieu-dit "Spenweiler"

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'enquête diligentée par la municipalité, concernant l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile au lieu-dit "Spenweiler" a largement été plébiscitée par 84,5 % des voix. Ce résultat a été communiqué à l'entreprise COTTEL Réseaux, à l'origine du projet d'implantation de l'antenne-relais, ainsi qu'aux habitants de Weinbourg. Forte de ce résultat encourageant, l'entreprise va maintenant entamer la phase préalable au chantier.

Par contre, il est à noter que l'entreprise, ainsi que le propriétaire du terrain, ont été destinataires d'une mise en demeure émanant de l'entreprise Hanau Energies qui conteste l'implantation de l'antenne, jugée trop proche de la ferme solaire.

Monsieur le maire demandera à Madame la préfète que d'autres opérateurs soient associés à la démarche de l'entreprise Orange, afin que l'antenne puisse également leur servir de base d'émission

08.03. Piste cyclable Ingwiller-Weiterswiller

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre a proposé un Schéma de planification intercommunale des pistes cyclables de son territoire. En tant que membre du groupe de travail chargé des pistes cyclables, Monsieur le maire a contribué, lors des réunions de travail programmées, à la réflexion à l'origine de ce schéma.

Il est à noter que la commune de Weinbourg se situe sur une piste classée comme "réseau structurant", reliant Weiterswiller à Ingwiller. Cette piste est considérée comme prioritaire. Elle ne nécessite pas de gros chantiers, puisqu'elle pourra emprunter les chemins des différentes

associations foncières. Bien entendu, un droit de passage devra être négocié et des conventions devront être signées avec lesdites associations.

08.04. Vergers pour la biodiversité

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes reconduit pour 2022 son opération intitulée "Vergers pour la biodiversité", dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "trames verte et bleue".

La commune peut en bénéficier de deux manières différentes :

- soit pour les planter dans un verger situé dans la ceinture verte (à 200 m depuis l'espace urbanisé),
- soit en créant un verger à caractère pédagogique (peu importe le zonage).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de candidater à cette opération et de proposer la plantation de ces arbres sur la section 03 parcelle 158, aux abords de l'aire de rencontre multigénérationnelle. Elle souhaite y créer un verger à caractère pédagogique.

08.05. Suites de l'incendie de l'EARL Les prairies

Monsieur Jean-Georges KOLB, adjoint au maire, informe les élus que, suite à l'incendie du 20 décembre 2021 à l'EARL Les Prairies de Monsieur Guillaume ZIMMERMANN, il a participé à une expertise sur place qui a eu lieu le jeudi 03 mars, en présence des experts de chaque assurance et des différentes parties.

Les experts ont statué, entre autres, sur la responsabilité de la Commune de Weinbourg qui pourrait être inquiétée pour réseau de lutte incendie défaillant. Le SDIS a toutefois confirmé, par un courrier daté du 02 mars 2022, que le débit d'eau était suffisant sur le poteau incriminé par l'une des assurances adverses. Les experts présents en ont pris acte.

08.06. Oschterpütz

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le traditionnel Oschterpütz aura lieu le 9 avril 2022 à partir de 9 heures (départ du stade). Au-delà des administrés, il y conviera les membres du Conseil intercommunal des enfants et ceux du Conseil participatif.

L'ouvrier communal s'est rendu au SMICTOM qui a mis à disposition de la commune des sacs poubelles et des gilets jaunes. Un rendez-vous a été pris à la déchèterie pour le lundi 11 avril.

A l'issue de la matinée de récolte, un vin d'honneur sera servi aux participants.

08.07. Avenir du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet de création du RPI "Le Piémont des Vosges du Nord", regroupant les communes de Dossenheim/Zinsel, Hattmatt, Neuwiller-lès-Saverne,

Weinbourg et Weiterswiller a été validé par la préfecture du Bas-Rhin et la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) du Bas-Rhin. De plus, la création du site bilingue a également été validée.

Après une incertitude concernant la date de création, les services de la DSDEN ont autorisé le maintien des structures existantes jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2023, sans perte de postes. La création simultanée du nouveau RPI et de la filière bilingue a par conséquent été repoussée jusque-là. Cela permettra d'une part à chacun de se préparer à ce changement notable, d'autre part de le préparer correctement sans se précipiter.

Il est à noter que certains parents, notamment d'Obersoultzbach, ainsi que le conseil d'école ont manifesté des réticences quant à ce changement à venir. Pour cause de creux démographique, il est pourtant nécessaire d'agrandir le territoire du RPI, pour garantir des conditions plus acceptables d'accueil des enfants.

Parallèlement, un accueil périscolaire se construira avec l'aide de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre, à l'horizon 2023.

08.08. Demandes de l'association "La Weinbourgeoise - Frejzitt fer Winbùri"

Monsieur le maire informe les élus avoir réceptionné deux demandes de l'association "La Weinbourgeoise - Ferjzitt fer Winbùri", concernant la fête des jardiniers. L'association souhaite :

- Occuper le domaine public dans la Rue de l'Homme, dimanche 15 mai 2022, de 6 heures à 21 heures,
- Pouvoir utiliser le percolateur de la salle polyvalente et
- Pouvoir utiliser les réfrigérateurs de la salle polyvalente durant les 14 et 15 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répondre favorablement et sans réserve à la première demande et d'attribuer exceptionnellement à l'association le droit d'utiliser le percolateur et d'accéder au réfrigérateur à titre gracieux, cela n'étant possible que parce que la salle n'est pas louée à ce moment-là.

08.09. Fête de la musique du 21 juin 2022

Monsieur le maire informe les élus que, suite à l'appel lancé courant mars, plusieurs personnes ont répondu présent pour l'organisation de la première fête de la musique à Weinbourg :

- Trois jeunes se sont proposés pour trois interventions courtes (flûte à bec, accordéon et Djembé),
- Un adulte s'est proposé pour une intervention avec accordéon et chant,
- Un groupe amateur s'est proposé pour une intervention gratuite,
- Un groupe de hip hop reste à confirmer et
- Un groupe semi-professionnel s'est proposé pour une intervention payante.

Par ailleurs, l'ASW s'est proposée pour tenir une buvette ce soir-là. L'association s'occupera des achats et encaissera les bénéfices.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confirmer les interventions non payantes, mais de ne pas donner suite à la proposition faite par le groupe semi-professionnel. Monsieur le maire établira un programme d'interventions sur la place de la mairie.

08.10. Atlas pour la biodiversité communale

Monsieur le maire informe les élus que le projet d'Atlas pour la biodiversité communale, dont l'objectif était d'établir une radioscopie de la faune et de la flore de son territoire, ne pourra débiter cette année.

En effet, la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, pressentie pour être porteuse du projet, a rejeté sa participation financière et logistique, parce que seules trois communes étaient intéressées et l'intérêt communautaire ne peut donc être justifié. Elle présentera le projet à toutes les communes avant de reprendre éventuellement l'opération pour un nouvel appel à projets.

08.11. Introduction de publicités payantes dans le bulletin communal

Monsieur le maire informe les élus que les publicités payantes, insérées dans le bulletin communal, pourraient avoir deux vertus :

- Contribuer à supporter le coût du bulletin qui n'est pas négligeable et
- Donner une visibilité aux entreprises locales ou dont les dirigeants sont des habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider l'introduction de publicités payantes dans le bulletin communal " 's Winbürjer Blättl" et de fixer son coût à :

- 30,00 € TTC pour un huitième de page,
- 50,00 € TTC pour un quart de page A4,
- 80,00 € TTC pour une demi-page et
- 150,00 € TTC pour une page complète.

La commune rédigera une convention qu'elle signera avec toutes les entreprises et tous les commerces intéressés.

08.12. Travaux dans la commune

Monsieur le maire informe les élus que les travaux les plus importants pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- La chaudière de l'école a été changée et son coût sera supporté par le budget 2022,
- La Rue du Wetzstein est en train d'être refaite, l'assainissement est repris, l'éclairage est modifié pour des LEDS et les réseaux sont enterrés,
- La fontaine de la Rue de la Schwang sera rénovée,
- La commune sera mise en priorité à droite dans son ensemble et
- Des arbustes seront plantés à l'aire de rencontre multigénérationnelle, action à laquelle les enfants de l'école seront associés.

08.13. Ouvrier communal

Monsieur le maire informe les élus que l'ouvrier communal, Monsieur Gilles BRIGNATZ, quittera son poste au 1er juin 2022 pour des fonctions d'encadrement, au sein de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre.

Le conseil municipal tient à lui manifester toute sa reconnaissance pour l'excellent travail accompli au long de son activité au sein de la commune et lui souhaite une bonne continuation dans les nouvelles fonctions qui seront les siennes.

La Communauté de communes a lancé un recrutement. S'il devait rester infructueux, Monsieur BRIGNATZ continuerait à assurer son travail à mi-temps.

Un pot de départ sera organisé le mardi 31 mai 2022 à la Mairie.

08.14. Décisions du maire par délégation

2022-URBA-5	Droit de préemption urbain + jardin 67 Rue Principale	Propriétaires : WAMPFLER Jacqueline, Christian, Jean-Charles, Nathalie et Catherine	16/03/2022	non préemption
-------------	---	---	------------	----------------

08.15. Remerciements

Monsieur le maire informe les élus avoir réceptionné différents remerciements suite à des cartes d'anniversaire ou des paniers remis aux grands anniversaires.

08.16. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme au cours du mois de mars 2022.

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
DP 06752122R0002	03/03/2022	favorable	FRANCE SOLAR (pour DORN René)	15 Imp. des Hirondelles	pose de panneaux photovoltaïques
DP 06752122R0003	03/03/2022	favorable	GALLIX Lisa	4 Route d'Ingwiller	remplacement des fenêtres
DP 06752122R0001	09/03/2022	défavorable	KUHN Patrick	29 Rue de la Mésange	édification d'un mur de clôture
DP 06752122R0004	09/03/2022	favorable	METZGER Olivier	7 Route d'Ingwiller	modification d'ouvertures
DP 06752122R0005	30/03/2022	favorable	GALLIX Lisa	4 Route d'Ingwiller	création de 2 fenêtres de toit
DP 06752122R0006	30/03/2022	favorable	TESINI Alain	1 Rue de la Mésange	construction d'un abri de jardin
PC 06752120R0003	04/04/2022	retrait	KLEIN Emmanuel et HUMANN Olivia	133 F Rue du Wetzstein	abandon du projet

08.17. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Néant

Commission 2 : Réunions hebdomadaires du chantier Rue du Wetzstein - PATA automatique prévu dans le lotissement des Alouettes et la Rue Meyer - Réfection prévue de la fontaine Schwang

Commission 3 : Plantation de la haie et des arbres prévue avec l'école - Fleurissement prévu aux endroits habituels et dans les véhicules anciens des pompiers - Participation à la réunion SIVU du 04 avril - Participation à la réunion avec l'ONF et les chasseurs pour le maintien de la certification PEFC de la forêt

Commission 4 : Sondage réalisé au niveau de la population, concernant l'implantation de l'antenne-relais

Commission 5 : Deux réunions du CIE avec le Club d'astronomie du Pays de Hanau et avec l'association de tir à l'arc du Pays de Hanau - Réunions avec les associations pour l'organisation de la journée "Jeunes" du 3 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22 heures 24.

Weinbourg, le 06 avril 2022

Le maire,
Yves RUDIO

